



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille treize, le 25 janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 21 janvier 2013.

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Arlette LE MAGUET, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Janine LOUIS,

Absents excusés : Stéphane AUDRAN, Martine ROLLAND

Absent : Sébastien LE PABIC

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2012 est adopté à l'unanimité

1. Présentation de l'avant projet sommaire rue du Commerce et rue du Bouilleno

Monsieur Serge LIZIARD du Cabinet de Maîtrise d'ouvrage présente l'avant projet sommaire des travaux de la Rue du Commerce et du Bouilleno. Il rappelle la nécessité de favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, conformément aux dispositions de la Loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des chances ». Les projets d'aménagement doivent tenir compte des préconisations des diagnostics PAVE et ERP.

Monsieur Serge LIZIARD a également pris en considération suite aux demandes de la commission voirie, la sécurisation des piétons et la réduction de la vitesse, afin que les 50 km/h en agglomération soient respectés. Ainsi les voies seront réduites à une largeur de 5.80 mètres.

En ce qui concerne la rue du Commerce, les travaux permettront de créer des places de parking matérialisées, un rond point au niveau de l'intersection avec la rue de Pond Er Huern afin de ralentir les véhicules et de sécuriser la traversée des enfants qui se rendent à la garderie ou à la cantine. Les normes PMR (Personnes à mobilité réduite) nécessitent de repenser l'aménagement de l'esplanade devant la Mairie. Ces travaux devraient permettre d'en accroître la visibilité. Le projet présenté devra toutefois être revu afin de prendre en considération diverses remarques faites lors de la présentation et notamment en ce qui concerne le maintien de l'esplanade. Monsieur Serge LIZIARD et la Commission voirie se rencontreront prochainement afin de travailler à partir des nouvelles propositions faites par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire souligne qu'il a pris contact avec certains riverains pour les informer de la nécessité de prévoir si nécessaire leurs raccordements avant le début des travaux. Il précise également avoir eu l'accord de Monsieur LEFILOUS pour qu'il rétrocède une partie de son terrain à la commune. Il a également obtenu l'accord de Monsieur et Madame TILLY pour disposer des bacs à fleurs sur une partie de leur terrain. Une convention sera signée dans ce cadre.

En ce qui concerne la rue du Bouilleno, Monsieur Serge LIZIARD rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général souhaite reprendre la route car son état est fortement dégradé, les déformations de la chaussée sont majeures. La réalisation de travaux sur la rue du Bouilleno est de ce fait une priorité puisqu'un délai de 5 ans avant toute nouvelle intervention sur la voirie sera imposé par les services du Conseil Général. La route sera réduite à 5.80 mètres et des trottoirs seront réalisés. La création d'un passage surélevé afin de réduire la vitesse est actée, son emplacement précis reste à définir afin de générer le moins de nuisances possibles.

2. Projet de fusion Ecole publique

Monsieur Marcel RENAUD informe le Conseil Municipal du résultat de l'entrevue avec l'inspecteur d'académie en présence de Monsieur le Maire.

Les effectifs prévisionnels de l'école maternelle nécessiteraient l'ouverture d'un demi-poste tandis que ceux de l'école primaire entraîneraient la fermeture d'un poste. Après négociations, Monsieur Le Maire et Monsieur Marcel RENAUD ont obtenu le maintien des postes actuels, sous condition d'une fusion entre les deux écoles qui n'auraient plus qu'une seule directrice. Le conseil d'école doit se réunir le 14 février pour se prononcer. En attendant, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3. Rythmes scolaires

Monsieur Marcel RENAUD expose au Conseil Municipal les grandes lignes de la réforme. Il rappelle que l'objectif poursuivi réside dans l'allègement du temps scolaire pour les enfants et ainsi de mieux respecter les rythmes biologiques, en étalant la semaine sur 4,5 jours.

Monsieur Le Maire souligne que l'Association des Maires du Morbihan semble être peu favorable à une mise en œuvre de la réforme pour la rentrée 2013. Il souligne que de nombreuses interrogations subsistent et que la mise en place de la réforme est complexe. Il rappelle qu'elle est à la fois indispensable et déterminante pour le bien être des enfants. Monsieur Le Maire souhaite engager une concertation avec les enseignants, les parents et les agents afin de définir les modalités organisationnelles et pour recenser les attentes des uns et des autres. Il pense que ce n'est seulement à l'issue de ces rencontres que le Conseil Municipal pourra se prononcer en faveur ou non à la mise en place de cette réforme dès la rentrées 2013.

4. Personnel

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission du personnel s'est réunie le 26 décembre 2012.

Il insiste sur la nécessité pour l'ensemble des personnels d'acquérir de la polyvalence. Il expose ensuite au Conseil Municipal les propositions de la Commission du Personnel en termes de régime indemnitaire. Ces dernières sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la Mission Locale lui a proposé la candidature d'un sournais dans le cadre des emplois d'avenir. Après avoir souligné l'importance de ce dispositif et le rôle que doit jouer la Commune dans l'insertion des jeunes, Monsieur Le Maire propose au Conseil d'approuver la création d'un emploi d'avenir sur la commune. Le vote est favorable.

5. Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il en a été informé par courrier en date du 11 janvier 2013 reçu le 15 janvier en Mairie. Après prise de contact avec les services de la Préfecture, un délai supplémentaire a été accordé à la commune afin de préparer les dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire Demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention pour les projets suivants :

- Rue du Commerce pour un montant de 43 200.00 €
- Travaux d'amélioration es performances énergétiques de l'école publique pour un montant de 17 191.33 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande de subventions

6. Vente électricité à EDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la production électrique des panneaux photovoltaïques du restaurant scolaire peut être vendue à EDF.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre la production des panneaux photovoltaïques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la vente.

7. Modification des statuts de Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes par délibération en date du 18 décembre 2012.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-5 et 5211-17 de Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces modifications statutaires.

Après lecture des différentes modifications apportées, le Conseil Municipal approuve le changement des statuts de la communauté de communes

8. Projets 2013

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les différents projets qui seront proposés lors du vote du budget. Il souligne l'importance de les hiérarchiser du fait de la conjoncture économique, car tout ne pourra être réalisé au cours de l'année 2014.

Parmi ceux-ci, hormis les rues du Commerce et du Bouilleno, sont évoqués les projets suivants :

| | |
|---------------------------|------------|
| Agrandissement Cimetière | 100 000.00 |
| Parking près du Cimetière | 40 000.00 |
| Boiseries Saint Julien | 30 000.00 |
| Fenêtres école | 74 000.00 |
| Voirie rurale | 30 000.00 |
| PAVE Voirie | 5 000.00 |
| PAVE ERP | 5 000.00 |
| Travaux Salle de Sports | 80 000.00 |

| | |
|------------------|-------------------|
| Travaux en régie | 10 000.00 |
| Courts de tennis | 25 000.00 |
| Palet | 5 000.00 |
| TOTAL | 984 000.00 |

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de réunir la Commission finances afin qu'elle affine les montants.

9. Affaires diverses

- Monsieur Marcel RENAUD présente l'avant projet d'extension du cimetière réalisé par les services techniques. Monsieur Le Maire souhaite obtenir l'avis d'un architecte afin d'harmoniser la zone minérale et la zone végétale.
- Madame Jeanine BURBAN présente au Conseil Municipal la demande de renouvellement de convention de l'Art dans les Chapelles, le conseil approuve le renouvellement.
- Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre d'EUROVIA à propos des travaux des rues du Centenaire et des Rosiers. Monsieur Michel CABEL annonce qu'une réunion en présence de la Commission voirie, le maître d'œuvre et la société EUROVIA doit être programmée. Le Conseil Municipal réitère ses remarques du 14 décembre 2012 quant à la la qualité des travaux et maintient ses réserves. Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire d'intercéder auprès d'EUROVIA et l'autorise à prendre toutes les dispositions qu'il jugera utiles.
- Transfert des comptes administratifs de l'eau vers Pontivy Communauté. Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait soustrait la somme de 9 623.03 €, liée au financement de la station de pompage du Complexe sportif, avant transfert du solde du compte administratif au 30 juin 2011, vers le budget principal de la commune. Le non versement de cette somme à Pontivy Communauté demeure d'actualité. Le Conseil Municipal demande le versement de cette somme à Pontivy Communauté. La commune aura, ainsi, transféré ses comptes administratifs eau en conformité avec ceux de Pontivy Communauté.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite, comme il a toujours indiqué que Pontivy Communauté procède à la destruction des réservoirs du Bouilleno et des stations de suppression du Rongoët et de Kerlu, comme Jean-Pierre LE ROCH s'y était engagé.

- PLU de la Commune de Pontivy, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Pontivy envisage une révision partielle de son plan local d'urbanisme. Cette révision n'a pas d'incidences pour la Commune de LE SOURN. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Monsieur Loïc JAN évoque la rémunération des animateurs du centre de loisir. Celle-ci devra être équivalente au SMIC conformément à la nouvelle réglementation. Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle disposition.
- Madame Jeanine BURBAN évoque le contrat d'animateur de la Médiathèque, Monsieur le Maire souhaite que ce dossier soit examiné en commission du personnel.

21h15 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.